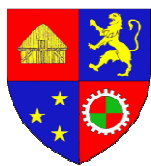


QUOI DE NEUF



Bulletin Municipal
N° 35
Décembre 2014

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

Vie du village en photos

24ème brocante de l'Étoile
plus de 150 exposants



Concert de la Renaissance
à l'église



Maizières
à l'heure Africaine
avec Angélus 3



Concours de tir à l'arc
37 compétiteurs
étaient présents



Concours de pétanque
28 doublettes
y ont participé



U.S.M.C. Foot
Tournois de foot (jeunes, seniors
féminins et masculins)



Exposition sur les commerçants
d'hier et d'aujourd'hui



Visite de l'expo
et de l'église par
un groupe d'élèves

Exposition de peintures
organisée par "la Maiziéronissime"



Visite du clocher
Histoire et Patrimoine



Soirée beaujolais nouveau



Et bienvenue
aux nouveaux arrivants



Bourse aux jouets, articles de puériculture
et vêtements organisée, par
l'Amicale des Sapeurs-Pompiers



Le mot du Maire |



L'année 2014 se termine, et 2015 arrive à grands pas !

Comme chacun a pu le constater, l'année 2014 a été riche en événements pour les élus que nous sommes. Votre Conseil municipal, ainsi que votre Conseil Communautaire, ont été renouvelés avec un nouveau mode de scrutin. La réforme des rythmes scolaires nous a demandé beaucoup d'énergie, de temps et d'initiative afin d'apporter un service de qualité aux enfants scolarisés. De nombreux travaux ont été engagés. Le fleurissement et les illuminations de Noël ont été maintenus, voire améliorés, afin que Maizières conserve son image de commune vivante et accueillante.

Tous les agents communaux ont donné le maximum pour vous satisfaire. Qu'ils en soient remerciés en cette fin d'année. 2015 sera l'année de la concrétisation des grands travaux : l'agrandissement du centre de loisirs pour les jeunes enfants, la construction d'une salle socio-culturelle, d'une piscine intercommunale et du village seniors. Le tout, sans augmentation des taux d'imposition grâce à la gestion rigoureuse et à la dynamique de développement insufflée par l'équipe municipale depuis plusieurs années.

Il fallait prendre le train au bon moment, et nous l'avons fait. Demain sera bien différent, avec la disparition de notre région et de ses aides spécifiques aux communes, avec la prochaine disparition de nos Conseils Généraux et de leurs aides financières conséquentes, avec les baisses de dotations de l'Etat aux collectivités (- 17 000 € en 2015 pour notre collectivité), avec les transferts de compétences des Communes vers les Communautés de Communes entraînant une démotivation et une mort lente de nos Conseils Municipaux.

Malgré un avenir rétrograde et morose, je continuerai, avec votre Conseil Municipal, à m'investir pour défendre les atouts de notre village. Je resterai à vos côtés et à votre écoute afin que Maizières reste une commune attrayante où il fait bon vivre.



Comptes-rendus des dernières séances du Conseil Municipal |

■ **Séance du 22 Mai 2014 à 20h30** – Absents excusés : Mme Marie-Claire FLORET et M. Jean-Michel MARCHANDIAU

- Dans le cadre du projet de construction du bâtiment socio-culturel rue Jules Ferry, en remplacement de l'ancien Local Club, un appel d'offres a été lancé pour la démolition et le désamiantage de cet ancien local. Seule l'Entreprise Masson d'Estissac a répondu au marché. L'offre de cette entreprise a donc été retenue pour un montant de 48 168 € TTC.
- Suite aux travaux programmés pour la réfection du Chemin de la Pie, dont le montant s'élève à 146 229 € TTC, le Conseil Municipal a décidé de faire des demandes de subvention au titre de la réserve parlementaire, par l'intermédiaire de M. le Député François BAROIN, et d'aide financière auprès du Conseil Général.
- Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la demande de réduction de temps de travail formulée, pour raisons personnelles, par un Adjoint Technique de 1^{ère} classe principalement affecté au ménage dans les écoles et à la restauration scolaire. Le nombre d'heures hebdomadaires de cet agent sera ainsi porté à 15h30 (au lieu de 30 heures). Une réflexion va être menée sur la réorganisation du service.
- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2014. Le prix du repas sera désormais fixé à 4.30 € (au lieu de 4.20€). Les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2012. Cette augmentation était notamment nécessaire en raison d'une hausse des tarifs de la Société Elite Restauration.

■ **Séance du 20 juin 2014 à 20h30** – Absents excusés : Mme Sophie CHAUVÉ et M. Jean-Michel MARCHANDIAU

- Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs :
 - ⇒ Délégués titulaires : M. Michel LAMY, Mme Marie-Claire FLORET, M. Francis STEVENNE.
 - ⇒ Délégués suppléants : Mme Valérie NOBLET, M. Jean-Michel LATOUR, Mme Elisabeth PARIAT.
- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2014. Ce poste est destiné à pallier au surcroît de travail du secrétariat non résorbé depuis le départ en retraite de Mme Yannick Savourat.
- Suite à la réforme des rythmes scolaires, il a été décidé de mettre en place les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour les enfants scolarisés de la commune, à la rentrée de septembre 2014. A ce titre, les 2 ATSEM actuellement en CDD à temps non complet (28 /35) ont émis le souhait de passer sur un poste à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal a adopté cette proposition à l'unanimité.
- Lors de l'élaboration du budget primitif 2014, le montant du prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), au profit de la Communauté de Communes des Portes de Romilly, était inconnu. Ce montant s'élève à 3 317 € au titre de l'année 2014. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de réajuster les crédits.

- Suite à l'appel d'offres lancé pour l'attribution des marchés de travaux de construction de la salle socio-culturelle, le Conseil Municipal a adopté le montant des marchés proposé par les entreprises.

Ce montant s'élève à 430 542.21 € HT, soit 516 650.65 € TTC. Les honoraires de l'architecte retenu, Pascal HAZOUARD, gérant du cabinet Atelier H, d'un montant de 41 760 € HT (50 112 € TTC) viennent en complément du marché de travaux précité.



Commentaire au jour de l'édition de ce journal : les travaux sont bien avancés, le bâtiment est sorti de terre et la charpente est terminée. La toiture devrait mettre le bâtiment hors d'eau avant l'arrivée des grands froids. Les entreprises pourront ainsi travailler à l'abri des intempéries. La fin des travaux est programmée pour fin juin.

- Dans l'objectif de faire baisser les prix des énergies auprès des fournisseurs, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) pour l'achat d'énergies (gaz, électricité) et de services en matière d'efficacité énergétique au bénéfice des collectivités adhérentes.

- Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la procédure de consultation des entreprises pour l'aménagement du Chemin de la Pie (face à l'IME le Verger Fleuri). Pour l'ensemble des travaux, le montant estimé par la société C3 I (maître d'œuvre) avait été fixé à 91 543 € HT. Quatre candidats ont répondu à cette consultation. La Société GUINTOLI a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 76 955 € HT. Cette dernière a donc été retenue pour effectuer les travaux.



Commentaire : Les travaux sont terminés depuis le 30 octobre. Les usagers de l'IME « le Verger Fleuri » peuvent enfin circuler en toute sécurité sur une voirie digne de ce nom.

✚ Séance du 7 juillet 2014 à 20h30 – Absents excusés : MM. Jean BOTELLA, Bruno BOUTIER et Jean Michel MARCHANDIAU

- Une procédure d'appel d'offres a été lancée en avril 2014 pour la réhabilitation et l'extension de l'accueil de loisirs « Les GALOPINS ». Le Cabinet d'Architectes, EURL CAMUS, avait préalablement estimé le montant des travaux, portant sur 12 lots, à 417.300 € HT (500.760 € TTC). Après analyse des offres, le montant des marchés attribués aux entreprises a été arrêté à 420 749,17 € HT (504 899 € TTC). Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux pour l'ensemble des lots.

Commentaire : les travaux ont débuté le 1^{er} décembre, avec 3 semaines de retard. L'entreprise retenue pour le désamiantage, qui n'a pas respecté ses délais d'intervention, pénalise le planning de déroulement du chantier. Nous ferons tout notre possible pour que la fin des travaux intervienne fin juin, comme prévu initialement.

- Deux décisions modificatives budgétaires ont été prises :
 - Vente de l'ancien camion de pompiers (Peugeot J9) pour la somme de 800 € ⇒ ce montant sera reversé à la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune sous forme de subvention.
 - Acquisition d'un réfrigérateur pour la mairie : 399 €.

✚ Séance du 11 septembre 2014 à 20h30

- L'application de la réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée de septembre 2014, a engendré l'ouverture de l'école le mercredi matin. Les ¾ d'heure dégagés d'enseignement les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 3 heures hebdomadaires, ont été compensés par la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.).

La collectivité a donc été amenée à trouver le personnel nécessaire à l'encadrement de ces activités.

Cette nouvelle organisation a notamment eu pour conséquences :

- Augmentation du temps de travail de 2 agents affectés principalement au ménage et à la restauration scolaire ⇒ temps de travail hebdomadaire passé respectivement de 18 heures à 22h30 et de 20 heures à 25 heures. Cette modification était également nécessaire suite à la diminution du temps de travail de l'adjoint technique précité (cf. séance du 22 mai) ;
- Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. En raison de la nouveauté de cette réforme et du doute qui subsiste quant à la pérennisation du dispositif, il semblait judicieux d'adopter un principe de précaution en ayant recours, dans un premier temps, à des agents non titulaires ;
- Recrutement de 2 enseignantes volontaires pour l'aide aux devoirs ⇒ rémunération fixée au taux maximum en vigueur, soit 21,86 € de l'heure ;
- Passation de conventions avec 3 collaborateurs occasionnels bénévoles, afin d'assurer certaines animations tout au long de l'année scolaire.

Commentaire suite à cette mise en œuvre :

Les N.A.P. ont été proposées gratuitement aux élèves les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45 :

✂ 126 enfants sur 146 élèves sont inscrits aux différents ateliers ;

✂ 14 intervenants font partie de l'équipe d'animation :

2 enseignantes, 2 ATSEM, la Directrice de l'Accueil de Loisirs et 6 animateurs (trices), ainsi que 3 bénévoles, répartis sur les 13 ateliers suivants : lecture, art, environnement, ateliers créatifs, pour les enfants de l'école maternelle, et aide aux devoirs, ateliers créatifs, cuisine, journal, anglais, photo, sport, couture/tricot, jeux collectifs, PIBA (comédie musicale) pour les enfants de l'école primaire.

✂ Coût estimé de la mise en place des N.A.P. sur l'année scolaire 2014 / 2015 :

♦ Dépenses (charges de personnel et fournitures d'ateliers)	⇒ 28.300 €
♦ Recettes :	
- Fonds d'amorçage versé par l'Etat pour tous les enfants scolarisés : 50 € x 146 élèves.....	= 7 300 €
(dispositif reconduit pour l'année scolaire 2015 / 2016)	
- Prestations spécifiques versées par la CAF : 0,50 €/heure/enfant participant aux NAP	
sur la base de 2h30 hebdomadaires (moyenne temps de présence d'un enfant)	
soit 0,50 € x 2h30 x 126 enfants x 36 semaines d'école	= 5 670 €
	⇒ 12 970 €

- Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les GALOPINS » et afin de respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis pendant les vacances scolaires, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recruter des agents non titulaires dans le cadre d'un besoin saisonnier.
- M. David Pluot, détenant le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, a été promu au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne, et ce, au vu des missions et des responsabilités qui lui incombent.
- Il a été nécessaire de remplacer 2 luminaires devenus vétustes et ne fonctionnant plus sur la RD 619 (avenue Général de Gaulle). Le coût de ces travaux a été évalué à 940 €, dont 50 % sont à la charge de la commune et 50 % à la charge du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA).
- Il a été décidé d'acquérir un logiciel « publisher », accompagné de 2 licences, pour le secrétariat de Mairie
⇒ 269.88 € TTC.

Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité, toutes ces délibérations.

✂ Séance du 25 septembre 2014 à 20h30

- Une étude d'orientation pour l'assainissement des eaux usées des habitants de la commune avait été réalisée en juillet 2011. A partir de ce document réactualisé, le coût de la réalisation de l'assainissement collectif de la commune a été présenté à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) le 11 mars 2014, en tenant compte du 10ème programme des agences de l'eau applicable à partir du 1er janvier 2013. Suite à cette réunion, l'AESN a donné un avis favorable pour financer le projet de création de l'assainissement dans notre commune sur les bases des infrastructures suivantes :
 - Construction d'un dispositif de collecte desservant 834 logements avec canalisations de branchement
⇒ 7 760 136 € HT ;
 - Construction d'un dispositif de traitement d'une capacité de 2500 équivalents-habitants ⇒ 1 247 750 € HT

✂ **Coût total de l'opération : 9 007 887€ HT, soit 10 809 464€ TTC**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention AESN	2 517 039 €
- Prêt à taux zéro de l'AESN	1 594 843 €
- Subvention du Conseil Général de l'Aube	1 801 576 €
- Part résiduelle à la charge de la commune sur le budget de l'eau, sous forme d'emprunts ou d'autofinancement	3 094 429 €
	9 007 887 € HT
- Part de TVA reversée par l'Etat	1 801 577 €

Une première phase doit être engagée afin de réaliser les études préalables relatives à la construction du dispositif de collecte (études de l'habitat, topographique, géotechnique,...). Pour mener à bien ce programme, la commune devra recourir à une Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) ⇒ coût estimé : 155 202 € et mettre en place une mission d'assistance administrative dans le but de dévoluer ce marché d'AMO ⇒ coût estimé : 8 000 €.

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité absolue :

- ont voté **pour** : M-C. FLORET, F. STEVENNE, J-M.LATOUR, J. BOTELLA, J-M. MARCHANDIAU, B. BOUTIER, P. NONAT, B. MOYEMONT, V. NOBLET, N. GUILLEMINOT, N. DURAND, E. PARIAT, M. LAMY.
- ont voté **contre** : S. CHAUVE, A. ROBIN.

✎ En ce qui concerne l'assainissement, nous avons jugé utile de vous faire un compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue le vendredi 19 septembre 2014 (voir annexe).

- Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le transfert des compétences suivantes à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) :

- « Contrat de ville » ou Politique de la Ville : ce transfert est imposé par l'Etat et il a pour objectif de remplacer les zones urbaines sensibles par des « quartiers prioritaires de la politique de la ville » ⇒ animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- « Maison de la Justice et du Droit » (gestion du bâtiment, accueil et information du public). Ce transfert de la ville de Romilly vers la CCPRS est estimé à 165 000 € en dépenses et 30 000 € en recettes.

Commentaire : la Maison de la Justice et du Droit (MJD) est maintenant propriété de la CCPRS. Cet établissement public est à votre disposition pour tout renseignement d'ordre juridique et social. Les consultations y sont gratuites.

✎ Séance du 27 novembre 2014 à 20h30

- Pour faire suite aux travaux de construction de la salle socio-culturelle et du centre de loisirs, il semble opportun d'aménager la rue Jules Ferry et ses abords. Cet aménagement est destiné à la fois à mettre en valeur ce secteur de la commune et à assurer la sécurité des usagers, notamment les enfants à la sortie de l'école et de l'accueil de loisirs.
- L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 138 600€ TTC. Plusieurs aides financières seront demandées auprès de l'Etat et du Conseil Général. Cet investissement sera inscrit au budget 2015.
- Afin de pouvoir récupérer la TVA sur l'ensemble des travaux (liés au personnel, petites fournitures et matériel) réalisés à l'école par les agents municipaux, le Conseil Municipal a décidé de transférer, par opération d'ordre budgétaire, l'ensemble des dépenses engagées de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
- Différentes conventions ont été renouvelées avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en matière de médecine préventive, conseil, prévention, hygiène et sécurité du travail pour les agents communaux.

✎ CONCLUSION :

J'espère que ce compte rendu vous donne satisfaction. Vous devez être informés de toutes les décisions prises par votre Conseil Municipal car elles engagent l'avenir de notre commune. Je reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations ou préoccupations.

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi de vous souhaiter, en mon nom ainsi qu'en celui des membres du Conseil Municipal, de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2015. En cette période de fêtes de fin d'année, ayons tous une pensée pour les plus démunis, ainsi que les personnes atteintes par la maladie ou souffrant de solitude.

M. LAMY.

Quelques rappels utiles :

1) Elimination des déchets (extrait du Règlement Sanitaire Départemental art. 84.1) :

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Les déchets « verts » sont également considérés comme des déchets ménagers. A ce titre, il est interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte des pelouses, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies, ...

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou de tout autre appareil à combustion à foyer fermé ou ouvert est également interdite ».

Dépôts sauvages de déchets (extrait du Code Pénal art. R632-1) :

« Il est interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ».

✎ Une déchèterie est à votre disposition à Romilly-sur-Seine.

2) Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures propres à préserver la tranquillité des voisins. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

✎ En cas de non-respect de ces dispositions, une contravention peut être appliquée.

3) Déneigement des trottoirs :

Afin de veiller à la sécurité des usagers, il est fortement recommandé de déneiger le trottoir devant sa propriété et de le rendre praticable en temps de gel.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



Une réunion publique s'est tenue le vendredi 19 Septembre à la salle polyvalente, en présence de la Municipalité et des ingénieurs du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) spécialisés dans l'assainissement. De nombreux Maiziérons y ont participé. Le but de cette réunion était de présenter les 2 solutions relatives à l'assainissement des eaux usées de notre commune et d'en évaluer les coûts.

➤ **1^{ère} solution : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, également appelé AUTONOME ou INDIVIDUEL (situation actuelle) :**

Il faut savoir que les 834 installations d'assainissement non collectif existantes sur la Commune auraient dû être contrôlées depuis janvier 2013. D'après les statistiques, 80 % de nos installations ne sont plus aux normes.

Le coût d'une réhabilitation dépend de la politique tarifaire des artisans, de la difficulté technique du chantier (accès à la propriété par des engins de terrassement, ...), et enfin des prestations que le particulier souhaite conserver.

L'installation conforme préconisée par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est une fosse toutes eaux de 3 000 L suivie d'un filtre à sable non drainé d'une surface de 25 m².

Le montant des travaux de réhabilitation des installations est estimé à un coût moyen de 7 287 € TTC. L'entretien est estimé à 825 € TTC sur une période de 15 ans (5 vidanges à 150 € HT, soit 165 € TTC). A cela s'ajoute les frais de contrôle estimés à 79 € TTC (1 contrôle tous les 10 ans).

Coûts rapportés au m³ d'eau consommé :

calculés sur une période d'amortissement de l'installation de 15 ans
et pour un volume d'eau potable consommé par foyer estimé en moyenne à 100 m³/an
(83 400 m³ facturés à 834 abonnés en 2013)

Montant total reprenant la réhabilitation, l'entretien et le contrôle

✚ **8 191 € TTC sur 15 ans, soit un budget de 546 € par an et par foyer**

pour un volume d'eau consommé de 100 m³ / an

✚ **546 / 100 = 5,46 € / m³.**

Aucune subvention n'est accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général pour ce type d'assainissement non collectif.

Dans ce montage financier ne sont pas inclus les frais relatifs aux éventuelles remises en état des pelouses, des espaces arborés, des cours pavées, des piscines, ...). De plus, pour les pavillons situés en zone basse (limite inondable), les drains d'épandage ne devront plus être en contact avec la nappe phréatique. Pour pallier à cette contrainte, deux solutions sont possibles ⇒ soit un dispositif de drains posés à même le sol avec création de tertres, soit l'installation d'une micro-station de traitement des eaux usagées avec des coûts d'achat, d'entretien et de maintenance relativement importants.

➤ 2ème solution : ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

L'Agence de l'eau de l'Eau Seine Normandie a donné, en date du 11 mars 2014, un avis favorable pour subventionner l'assainissement collectif à Maizières (cf. délibération ci-dessus ⇒ 2 520 000 € de subventions + prêt sans intérêt sur 15 et 20ans de 1 600 000 €). Il en est de même pour le Conseil Général (1 800 000 €).

❶ CALCUL DE LA FUTURE REDEVANCE (service assujetti à 10 % TVA) :

sur un volume théorique rejeté de 83.400 m³ et un nombre de futurs abonnés de 834 (idem ci-dessus)

⚡ Charges financières du futur service en assainissement collectif de Maizières :

- Partie dispositif de collecte (frais d'électricité, d'entretien des pompes et des chambres de collecte, ...)
Total des frais d'exploitation H.T. : 23 000 €/an
- Partie dispositif de traitement (électricité, auto-surveillance, évacuation des boues, maître d'œuvre, ...)
Total des frais H.T. : 46 000 €/an
- Autres frais divers et annuités d'emprunts : 205 000 €/an

⚡ TOTAL DES CHARGES ⇒ 274 000 € / an

A cela s'ajoute la taxe de modernisation des réseaux de collecte prélevée par l'Agence de l'Eau qui s'élève à 0.30 €/m³ soit 25 000 €.

❷ MONTANT DE LA REDEVANCE :

$$274\,000\text{ €} + 25\,000\text{ €} = 299\,000\text{ € HT} + 10\% \text{ TVA} = 328\,900\text{ € TTC} / 83\,400\text{ m}^3 = \underline{\underline{3.94\text{€} / \text{m}^3 \text{ TTC}}}$$

soit **un budget annuel de 394€** pour une consommation annuelle de 100 m³/ foyer

➤ Bon à savoir :

- 1- L'agence de l'Eau Seine Normandie participe à hauteur de 100 % au financement du raccordement en domaine privé des immeubles au dispositif de collecte dans la limite d'un forfait de 2 000 € H.T./raccordement.
- 2- Les coûts de travaux ont été évalués au maximum, ainsi que les charges de fonctionnement.
- 3- Nous sommes en période de crise et les marchés publics sont fortement à la baisse.
- 4- Les taux d'intérêts pour les emprunts sont très bas.
- 5- En principe, aucun foyer n'aura à déboursier d'argent pour le raccordement. Les coûts sont intégrés dans la redevance (sauf pour certains qui devront faire quelques travaux à l'intérieur de la maison en fonction de la sortie des canalisations).
- 6- La population est en perpétuelle augmentation et le nombre d'abonnés augmentera forcément, d'où une dilution des charges.
- 7- Le prix estimé du m³ d'eau est donc maximum et peut baisser.
- 8- Planning de l'opération :
 - Phase études : juin 2015 à mai 2016
 - Phase dossier de consultation des entreprises : juin 2016 à mai 2017
 - Début juin 2017, réunion publique pour la présentation finale du projet et les coûts réels. Décision finale du Conseil Municipal sur la poursuite du programme ou non.
 - Si décision positive du Conseil Municipal, enclenchement de la phase travaux de juillet 2017 à mai 2019 ⇒ Mise en service de l'assainissement collectif en juin 2019.
 - Si décision négative du Conseil Municipal ⇒ obligation de contrôle de l'assainissement autonome dans chaque foyer et obligation de se mettre aux normes.

Vie scolaire et périscolaire

Dernière fête des écoles pour Monique



Après 20 ans passés au sein de l'école maternelle à s'occuper de nos "petits bouts", la cloche a sonné pour Monique MEYNADIER, non pas pour annoncer l'heure de la récréation mais l'heure de la retraite.

Chaque parent se souviendra de ce qu'a fait Monique pour les enfants durant sa carrière. Elle a su donner confiance aux plus timides d'entre eux et canaliser les plus "actifs" quelquefois de façon ferme mais toujours avec la même bienveillance.

Chaque enfant gardera dans son cœur le sourire et la gentillesse de Monique qui peut, désormais, se consacrer à sa famille.

Parents et enfants s'unissent pour lui souhaiter une bonne et longue retraite.

Vacances avec les Galopins

Le centre de loisirs « Les Galopins » a affiché complet pour cet été. La recette de ce succès ?



- Prenez une équipe jeune et dynamique qui encadre des enfants de 3 à 10 ans ➤ Julien, Bastien, Marie, Floriane et Cécile.
- Choisissez une panoplie d'activités variées et motivantes sur le thème ➤ les aventuriers de l'extrême.
- Ajoutez un objectif ➤ le développement de la solidarité.
- Saupoudrez de sorties diverses ➤ lac de Lusigny, promenade à Provins, visite de la ferme pédagogique.

- Mélangez le tout et vous obtenez :

➤ De superbes vacances pour vos enfants !



Rentrée des classes : Le mardi 2 Septembre, par un temps de plein été, l'heure de la rentrée scolaire a sonné pour les quelques 146 élèves inscrits cette année.

Les enfants de Maternelle et de Primaire se sont retrouvés, accompagnés pour la plupart de leurs parents. Cartables en mains, d'un pas plus ou moins décidé, ils attendent l'appel de leur futur enseignant.

A ce moment, nous éprouvons tous l'intensité particulière de cette journée, où la nostalgie de ceux qui ont quitté l'école se mêle à la fébrilité de ceux qui s'apprêtent à la retrouver.

Après avoir salué le corps enseignant, le personnel communal et les parents, Monsieur le Maire, entouré de ses Adjoints, a souhaité la bienvenue à tous et encouragé les enfants à bien travailler sans oublier que, désormais, le mercredi matin était scolarisé. Les parents ont ensuite été informés de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires engendrant de nouveaux horaires. Les NAP permettent d'offrir aux écoliers des activités diverses tant sur le plan culturel, que sportif et manuel, tout en restant à l'écoute des familles.

Cette organisation autour des services de l'enfance demeure l'une des priorités de l'équipe municipale.

À son tour, Isabelle NADEAU a transmis ses vœux de bonne rentrée à tous et a présenté les enseignants (es) de chacune des classes.

La répartition par classe de nos 146 élèves est la suivante :

- ➔ **Maternelle** : 16 PS et 8 MS (classe de Mmes BEUFFE et PEREE)
5 MS et 21 GS (classe de Mme MARTIN)
- ➔ **Primaire** : 19 CP et 5 CE1 (classe de Mme MANJARD et M. GRAELL)
16 CE1 et 8 CE2 (classe de Mme ROBIN)
14 CE2 et 9 CM1 (classe de Mme RIAHI)
5 CM1 et 20 CM2 (classe de Mmes NADEAU et PEREE)

Les enseignantes de Maternelle sont aidées dans leurs tâches par 2 ATSEM, Mmes BOUNIOL et DHEURLE.



10^{ème} anniversaire du R.I.A.M. (Relais Intercommunal Assistants Maternels)

Pour fêter ses dix ans, le R.I.A.M. a organisé un spectacle gratuit pour tout public à la salle polyvalente de Maizières.



Qu'est ce que le R.I.A.M. ? : le R. I. A.M. est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents souhaitant faire garder leurs enfants, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Les parents peuvent y recevoir des conseils sur les modes d'accueil.

Les assistants maternels peuvent y recevoir un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Des ateliers éducatifs (musique, activités manuelles et sportives) sont proposés sur inscription au R.I.A.M. (03 25 24 04 08) ainsi qu'un lundi par mois à Maizières (salle polyvalente).

Ces activités constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants

70^{ème} anniversaire de la libération



À l'initiation de la CCPRS, une journée de commémoration pour la libération de notre chère patrie a été organisée le 31 août avec l'Association « Nos Gens d'Hier » de la LOUPTIERE-THENARD. Cette journée de commémoration a été une manifestation comme on aimerait en vivre plus souvent.



Elle restera, sans nul doute, gravée dans nos mémoires, tant par l'impressionnant convoi de véhicules militaires, l'ambiance familiale, que par la présence de nombreux Maiziérons tout au long des rues traversées.

Sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle...

Cinq randonneurs passionnés, membres de "l'Enjambée de l'Etoile", ont pris le départ sur le mythique chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, à destination de Châteauroux. Un défi relevé avec succès en huit jours à peine.

C'est par la voie historique, au départ de Vézelay, qu'ils ont choisi de prendre la route pour un périple de 228 kilomètres. 8 étapes comprises entre 21 et 32 km traversant forêts, coteaux et plaines à perte de vue, leur ont permis de découvrir différents paysages.

Les cinq compagnons tirent un bilan réellement positif de cette expérience : « Notre chemin s'est bien déroulé, nous avons rencontré des gens chaleureux, ouverts et prêts à nous rendre service ». Malgré quelques « petits bobos » inévitables aux pieds, ils envisagent déjà de repartir en 2015 sur une période un peu plus longue. *Félicitations à ces 5 randonneurs !*



Centenaire de la guerre 1914-1918



Il y a 100 ans, le 28 juin 1914, l'archiduc FRANÇOIS-FERDINAND, héritier de l'Empire austro-hongrois, et son épouse sont assassinés à Sarajevo. Cet acte va être le point de départ d'un enchaînement de circonstances et, par le jeu des alliances, la France entre en guerre contre l'Allemagne.

Le dimanche 2 août 1914, la mobilisation générale fait appel à tous les hommes de 20 à 48 ans qui ont ordre de rejoindre les garnisons. Les voitures et chevaux sont également mobilisés. Dans notre village, comme dans la plupart des campagnes, le départ se fait dans l'émotion, la tristesse et les pleurs. Le 15 août, la France mobilise en tout 3 600 000 hommes. À la fin de la guerre, pas moins de 8 660 000 soldats français seront engagés dans le combat.

À Maizières-la Grande-Paroisse, environ 150 soldats vont rejoindre les rangs de l'armée durant toute la durée des hostilités. Sur ces 150 "poilus" Maiziérons :

- 40 hommes au moins ont été tués, sont morts suite à leurs blessures ou disparus pendant le conflit ;
- 23 jeunes gens ont été mutilés ou blessés ;
- 4 ont été intoxiqués et leur santé compromise ;
- 8 ont été constitués prisonniers au-delà de la frontière du Rhin ;
- 18 soldats ont été décorés de la croix de Guerre.

68 208 171 soldats ont été enrôlés dans ce combat, tous camps confondus. Pas moins de 18 591 701 morts civils et militaires ont payé le lourd tribut de cette guerre mondiale.

Durant la période de mémoire du centenaire de la Grande Guerre, nous allons réaliser des articles sur le sujet. Si vous avez des témoignages, photos, ou autres documents concernant la guerre 14-18, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

État civil du 1^{er} juin au 30 novembre 2014 |

Ils nous ont quittés :



Le 3 juillet 2014

Antoinette MIOT

Le 11 octobre 2014

Joseph JOLY

Le 13 août 2014

Bernard LAMY

Le 1^{er} novembre 2014

Robert GRANDJEAN

Le 9 septembre 2014

Michel DESRODIS

Le 26 novembre 2014

Caterina CHOLLEY

Le 30 septembre 2014

Édouard BOURGUIGNON

L'agenda |

À partir du 18 décembre 2014

- Distribution des colis des anciens.

Dimanche 11 janvier 2015 à la Salle Polyvalente

- "Concert du Nouvel An de la Renaissance".

Samedi 21 février 2015 à la Salle Polyvalente

- Chorale la Clé des chants

Samedi 28 février 2015 à 14h30 au boulodrome

- Concours de pétanque officiel en triplette, organisé par l'Étoile.

Lundi 7 avril 2015

- Chasse à l'œuf pour les enfants de Maizières.

Vendredi 8 mai 2015 rassemblement place de la Mairie à 10h45

- Défilé à 11h avec la Renaissance, dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

Mercredi 20 mai 2015 à la Salle Polyvalente

- Repas des anciens.

Samedi 16 mai 2015

- Gala de danse de l'association « Bienvenue ».

Infos utiles |

Alerte aux cambriolages ⇒ soyons vigilants !

Depuis quelques semaines, notre commune est touchée par des cambriolages visant les résidences principales ou les commerces. Cette période de l'année est en effet propice à ces méfaits.

Il importe que vous soyez sensibilisés à ces risques, afin de prendre les mesures de prévention qui s'imposent, comme la fermeture des portes et fenêtres, éviter de laisser de grosses sommes d'argent ou tout autre objet de valeur à votre domicile. Je vous demande d'être très vigilants vis-à-vis des véhicules suspects ou des démarcheurs non identifiés.

En cas de doute, je vous invite à contacter la Gendarmerie, de jour comme de nuit.



Le Maire

Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)

Qu'on se le dise : nous avons jusqu'au 8 mars 2015 pour équiper notre logement de détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF). En effet, l'obligation d'équiper tous les logements d'au moins un détecteur de fumée a été introduite par la loi N°210-238 du 9 mars 2010 et précisée par le décret d'application du 10 janvier 2011. L'investissement se situe autour de 20 à 50 € par appareil. C'est le prix moyen, donné à titre indicatif, que vous ne devriez pas avoir à dépasser pour ce type de matériel. Retenez toutefois que les plus chers ne sont pas forcément les meilleurs, mais que les moins chers ne le sont certainement pas ! Avant d'acheter, rappelez-vous qu'il est nécessaire de vérifier qu'ils soient bien marqués CE et conformes à la norme NF EN 14604. C'est un gage de qualité.



Ramassage tri sélectif : mardi 23 décembre - mardi 6 janvier - mardi 20 janvier - mardi 3 février - mardi 17 février - mardi 3 mars - mardi 17 mars - mardi 31 mars - mardi 14 avril - mardi 28 avril - mardi 12 mai - mardi 26 mai

Vos sacs et cartons sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

⚠ **Attention** : En cas de pluie évitez de sortir vos cartons et vérifiez que vos sacs soient bien fermés

⚠ **Lors de vos déplacements à la déchetterie, pensez à sécuriser votre chargement pour éviter toutes pertes de résidus.**

Ramassage ordures ménagères : le **lundi**. Si le **lundi** est férié, ramassage le **mercredi**.

Vos poubelles sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

Votre poubelle n'a pas été vidée ? - Votre sac de Tri Sélectif n'a pas été ramassé ? - Votre poubelle est cassée ou détériorée ? ⇒ Appelez le 03 25 39 53 56

Pour plus d'infos utiles ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient.

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction :

S. CHAUVE - N. DURAND - N. GUILLEMINOT - B. MOYÉMONT - V. NOBLET - P. NONAT - A. ROBIN - F. STÉVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village <http://www.maizieres.net>

Sur ce site, vous trouverez aussi un aperçu des dernières infos, de la vie et de l'histoire de la Commune.